

ASSEMBLEE NATIONALE13 janvier 2006

ENGAGEMENT NATIONAL POUR LE LOGEMENT - (n° 2709 rectifié)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 203

présenté par
M. Hamel-----
ARTICLE PREMIER

Dans l'alinéa 10 de cet article, substituer au mot :

« visés »

le mot :

« prévus ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.